



Direction du Logement et de l'Habitat

2021 DLH 179 - Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 2014 DLH 1333, 2015 DLH 342, 2018 DLH 222, 2016 DLH 104, 2017 DLH 22, 2016 DLH 290, 2014 DLH 1271, 2014 DLH 1265, 2021 DLH 077, 2014 DLH 1161, 2021 DLH 82 et 2021 DLH 70 et 2017 DLH 325, le Conseil de Paris a financé 12 opérations de logement social réalisées par la RIVP dans les 3^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements et a accordé dans ce cadre la garantie de la Ville de Paris aux prêts finançant ces projets.

La répartition entre prêts foncier et prêts travaux, ainsi que les plans de financement ont été revus pour certains d'entre eux au regard des offres de prêts émises par la Caisse des Dépôts et des Consignations. Par ailleurs, certains prêts n'ont pu être souscrits par la RIVP du fait de la caducité de la garantie apportée par la Ville. Enfin, une erreur dans l'adresse d'un des programmes est à rectifier.

L'ensemble des offres de prêt émises par la CDC et visant le financement de ces opérations représentent un encours de 35 361 263 euros. La RIVP sollicite la Ville de Paris pour qu'elle garantisse de nouveau ces prêts à hauteurs des montants présentés dans les offres de la CDC, jointes à la présente délibération.

Je vous propose en conséquence de garantir ces emprunts bancaires permettant de financer l'ensemble de ces opérations de logement social.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris